

Décision n° 2026-1075
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 2 juin 2026
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Novelcom

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Novelcom reçu le 1 juin 2026, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 2 juin 2026, les dispositions attribuant à la société Novelcom (Siren : 487 610 545) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 1	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 2	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 3	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 4	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 5	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 6	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 7	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 8	2012-0844	26/06/2012
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 12 12 9	2012-0844	26/06/2012
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 48	2012-0845	26/06/2012
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 37	2012-0845	26/06/2012

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Novelcom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales